



ACCORD SPECIFIQUE

Entre

L'Université de Montpellier

Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est situé 163 rue Auguste Broussonnet 34090 Montpellier, France,
Numéro SIREN 130 020 548, code NAF 8542Z,
Représentée par son Président, Monsieur Philippe AUGÉ,

Ci-après dénommée l'« **UM** »,

Et

Le Centre National de la Recherche Scientifique

Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique,
Dont le siège est situé 3, Rue Michel Ange 75794 PARIS CEDEX 16,
Numéro SIREN 180 089 013, code NAF 7219Z,

Représenté par son président, M. Alain Fuchs, lequel a délégué sa signature pour le présent accord à M. Jérôme VITRE, Délégué Régional pour la délégation Languedoc-Roussillon,

Ci-après désigné le « **CNRS** »,

Et

L'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier

Établissement Public à caractère Administratif,
Dont le siège est situé 8 rue de l'École Normale – 34296 MONTPELLIER Cedex,
Numéro SIREN 193 401 122, code NAF 8542Z
Représentée par son Directeur, Monsieur Pascal DUMY,

Ci-après dénommée l'« **ENSCM** »,

Etant spécifié que l'UM a reçu mandat de l'ENSCM et du CNRS pour négocier et signer le présent accord,

L'UM, l'ENSCM et le CNRS sont ci-après conjointement dénommés les « **Etablissements** »,

L'UM, l'ENSCM et le CNRS agissent tant en leur nom que pour le compte de l'Institut Européen des Membranes, UMR 5635, dirigé par Monsieur Philippe MIELE,

Ci-après dénommé l'« **IEM** »,

D'UNE PART,

ET

L'Université d'Antananarivo dont le siège est situé au Campus Universitaire d'Ambohitsaina, Antananarivo 101, Madagascar, Représentée par son Président, Monsieur Panja Armand René RAMANOELINA.

Ci-après dénommée l'« **UA** »,

L'UA agit tant en son nom que pour le compte de sa composante, la Faculté des Sciences, ci-après dénommée la « **FS** » et sa Mention Procédés et Écologie Industrielle, ci-après dénommée la « **PEI** »,

D'AUTRE PART,

Les Etablissements et l'UA ci-après sont dénommées individuellement « la Partie » et conjointement, « les Parties ».

PREAMBULE

L'UM et l'Université d'Antananarivo souhaitant développer et approfondir les relations entre leurs deux institutions ont conclu un accord cadre de coopération interuniversitaire signé le 1^{er} septembre 2015 (réf UM 150093), ci-après dénommé l'« Accord Cadre ».

L'article 4 de l'Accord Cadre stipule que l'application de l'Accord Cadre peut être étendue aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche assurant avec l'UM, la cotutelle du Laboratoire.

L'ENSCM et le CNRS ont pris connaissance de l'Accord Cadre et s'engagent par le présent à souscrire pleinement à l'ensemble des droits et obligations y afférents. L'UA et l'UM approuvent la participation de ces tiers. En application des dispositions de l'Accord Cadre, les Parties souhaitent promouvoir la coopération entre leurs établissements en mettant en œuvre un cycle d'e-conférences pendant le deuxième semestre de l'année universitaire malgache 2017.

Des actions de coopérations ont été préalablement conduites entre :

- la Mention « Procédés et Écologie Industrielle » (PEI) de la Faculté des Sciences (FS) de l'UA et l'UM (création et mise en ligne de deux cours à l'attention des étudiants de ce master) ;
- la Mention « Procédés et Écologie Industrielle » (PEI) de la Faculté des Sciences (FS) de l'UA et l'Institut Européen des Membranes (UM) (avec l'accueil à l'IEM d'une stagiaire de master pour son stage de fin d'étude) ;
- l'UA et l'UM, comme membres du projet européen « Coopération et innovation pédagogique en Eau-Energie-Habitat – Informatique et Anthropologie à Madagascar (MADEEHI) » pour lequel la PEI participe au programme « Eau » de ce projet, l'UA étant partenaire principal et l'UM partenaire associé.

Sur la base de ces précédentes actions, il a été décidé de réaliser pendant le deuxième semestre de l'année universitaire malgache 2017, un cycle de cinq (5) conférences à distance dans la Mention « Procédés et Ecologie Industrielle » (PEI) de la Faculté des Sciences (FS) de l'UA.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

L'accord spécifique détermine les conditions et modalités d'organisation de la coopération entre les Parties au titre de la réalisation d'un cycle de cinq (5) conférences la deuxième semestre de l'année universitaire malgache 2017.

- Les e-conférences seront à destination des chercheurs de l'unité de recherche en génie des procédés et génie de l'environnement et des étudiants de la Mention de master « Procédés et Écologie Industrielle » (PEI) de la Faculté des Sciences (FS) de l'Université d'Antananarivo (UA).
- Les e-conférences recherchées se rapporteront préférentiellement aux mots-clefs : procédés membranaires, procédés de séparation couplés, membranes, matériaux organiques et inorganiques.

Un programme prévisionnel du cycle d'e-conférences est donné dans l'Annexe 1 qui fait partie intégrante du présent accord.

Article 2. Responsables Scientifiques

Monsieur André AYRAL, Professeur, est le responsable scientifique à l'UM.

Un programme prévisionnel du cycle d'e-conférences est donné dans l'Annexe 1 qui fait partie intégrante du présent accord.

Article 2. Responsables Scientifiques

Monsieur André AYRAL, Professeur, est le responsable scientifique à l'UM.

Monsieur Mahandrimanana ANDRIANAINARIVELO, Maître de conférences, Chef de la Mention PEI de l'UA.

Article 3 – Réunions et rapports

3.1 – Des réunions de travail entre les Parties ont lieu à la demande de l'un des responsables scientifiques des deux parties.

3.2 – Par ailleurs, la PEI envoie, par courrier électronique, un rapport de synthèse, un mois au plus tard après la fin du cycle des e-conférences, au responsable scientifique du programme, Professeur André AYRAL(andre.ayral@umontpellier.fr).

Article 4 – Modalités financières

Aucun flux financier n'est engendré entre les parties par le présent accord.

Article 5 – Confidentialité-Propriété intellectuelle

5.1 Propriété intellectuelle

Les modalités de la propriété intellectuelle de l'Accord Cadre s'appliquent intégralement au présent accord.

Les Etablissements restent les seuls propriétaires des droits d'auteur relatifs aux e-conférences. Les conditions de leur utilisation par la PEI restent limitées à l'usage dans le cycle des e-conférences définis dans le présent accord. Pour toute utilisation en dehors du cadre du présent accord, une demande par écrit doit être réalisée par la PEI aux Etablissements et validée par écrit par les Etablissements.

5.2 Confidentialité

Les Parties s'engagent à garder strictement confidentielles les informations qui auront été identifiées comme confidentielles par la Partie qui les divulgue dans le cadre de l'exécution du présent accord.

Article 6 – Durée – résiliation

6.1 Durée

Nonobstant sa date de signature, le présent accord entre en vigueur le 1^{er} septembre 2017 et prend fin le 31 décembre 2017.

La révision du présent accord peut être demandée à tout moment par chacune des Parties et est effectuée par avenant

entre les Parties.

6.2 Résiliation

L'article 11.2 de l'Accord Cadre s'applique.

Article 7 – Litiges

L'article 12 de l'accord Cadre s'applique.



Article 8 – Notifications


Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par le présent accord seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées aux adresses suivantes :

Pour l'UA :
Madame Ny Hasina RATSIMBAZAFY,
Université d'Antananarivo
Directeur des Relations Internationales et du Partenariat,
Campus Universitaire d'Ambohitsaina BP 566, Antananarivo 101, Madagascar


Pour l'UM :
M. Gaëtan LAN SUN LUK
Université de Montpellier
Direction de l'Innovation et Partenariats CC 07-003
163 rue Auguste Broussonnet, 34090 Montpellier

Fait en deux (2) exemplaires en langue française.

 A Antananarivo, le : 01 SEP 2017
Pour l'Université d'Antananarivo

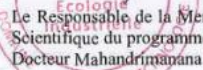
A Montpellier, le : 24/09/2017
Pour l'Université de Montpellier, pour l'ENSCM
et le CNRS 

 Le Président de l'Université d'Antananarivo
Professeur Panja RAMANOELINA

Le Président de l'Université de Montpellier
Professeur Philippe AUGÉ 

Le Doyen de la Faculté des Sciences
Professeur Marson RAHERIMANDIMBY

Le Directeur de l'Institut Européen des Membranes
Professeur Philippe MIELE

 Le Responsable de la Mention PEI et Le Responsable
Scientifique du programme
Docteur Mahandriamananana ANDRIANAINARIVELO

Le Responsable Scientifique du programme
Professeur André AYRAL

**Annexe 1 - Programme prévisionnel des e-conférences
pendant le deuxième semestre de l'année universitaire malgache 2017**

Intervenant	Titre provisoire des e-conférences	Date
André AYRAL	Porous materials and particle assembly - sol-gel routes and porous material engineering	A fixer sur la période allant de septembre à décembre 2017
Mikhael BECHELANY	New functional materials: from interfaces engineering to applications	A fixer sur la période allant de septembre à décembre 2017
Samuel BERNARD	Molecular design and processability of non-oxide ceramics	A fixer pendant le mois de décembre 2017
Geoffroy LESAGE	Intensification des procédés membranaires pour le traitement des eaux : sobriété énergétique, micropolluants	A fixer sur la période allant de novembre à décembre 2017
Damien QUEMENER	Advanced materials from block copolymer self-assembly	A fixer sur la période allant de septembre à décembre 2017